

## **Conditions de passage de l'examen de conduire**

### **Passage de l'épreuve théorique :**

A partir de votre inscription à l'auto-école, et validation de votre dossier, vous pouvez vous présenter à l'épreuve théorique du code.

L'examen est validé à partir de 35 réponses justes sur 40 questions.

Donc 5 fautes maximum sont autorisées pour être admis, ce qui nécessite une préparation à cette épreuve.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez, vous représenter à l'examen le jour suivant.

En cas de réussite au code, un délai de 48h est nécessaire avant de pouvoir se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire.

La durée de validité de celui-ci est valable 5 ans ou 5 passages à l'examen pratique.

### **Inscription à l'examen pratique :**

Pour s'inscrire à l'examen de conduite, 20 heures de conduite minimum avec un moniteur sont obligatoires.

### **Passage de l'examen pratique du permis de conduire :**

5 tentatives sont possibles.

Au-delà de ces 5 tentatives, votre code n'est plus valide.

Si échec à l'examen de conduite, un délai d'attente de minimum de 48 heures est obligatoire avant réinscription à une prochaine session.

## **Déroulement de l'examen**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'inspecteur, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être

acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

### La notation à l'examen pratique

Pour réussir son examen, le candidat devra obtenir minimum 20 points sur 31 points.

Si une erreur éliminatoire est présente, le résultat est obligatoirement négatif.

La notation est définie sur un barème de 0 à 3 points, selon les critères.

### GRILLE D'EVALUATION :

**0 :** la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

**1 :** la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

**2 :** la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule (I)								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Courtoisie au volant</b>			+1					
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>			+1					
<b>Total général</b>								

**E :** Erreur éliminatoire  
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :  
- La sécurité n'est pas assurée.  
- Il commet une infraction :  
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,  
• franchissement d'une ligne continue,  
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,  
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,  
• circulation en sens interdit.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 20 points sur 31

